

METADONNEES

TITRE	Carte_EPCI_R3232-1_CD76_220503
DESCRIPTION	Cette carte propose une visualisation des intercommunalités satisfaisant aux critères définis par l'article R.3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (<i>voir glossaire dans les métadonnées</i>) en 2022, et à ce titre éligibles à l'assistance technique départementale, telle que définie par les articles L.3232-1-1 et suivants du CGCT.
THEME DU JEU DE DONNEES	Administration et ses ressources
SOURCE DU JEU DE DONNEES	Population INSEE 2018 + données de la direction générale des collectivités locales (DGCL) relatives au potentiel financier par habitant par communes 2021.
MAILLE SPATIALE	EPCI
COUVERTURE SPATIALE	Seine-Maritime
DATE DE PUBLICATION	20220505
DATE DE CREATION	20220427
DEBUT DE LA PLAGE TEMPORELLE	20210101
FIN DE LA PLAGE TEMPORELLE	20211212
FREQUENCE DE MISE A JOUR	Annuelle
OBJET DE LA MISE A JOUR	Mise à jour de la liste
DATE DE MISE A JOUR	20230428
MOTS CLEFS	EPCI, Aides, Assistance technique, Ingénierie territoriale, Rural, Ruralité
NOM DE LA COLLECTIVITE	Département de la Seine-Maritime
NUMERO SIRET DE LA COLLECTIVITE	22760540900019
NOM DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	Département de la Seine-Maritime
NUMERO SIRET DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	22760540900019
LIMITE D'UTILISATION DU JEU DE DONNEES	Sans objet
LICENCE DU FICHIER	Licence ouverte version 2.0 https://seine-maritime.maps.arcgis.com/sharing/rest/content/items/5e9611cdb5804d2d92d0003b1fc39f79/data
FORMAT DU FICHIER	csv
LIEN VERS LE FICHIER	https://services-eu1.arcgis.com/Nt9PzCzX9tz2k5Lq/arcgis/rest/services/LISTE_DES_EPCI_ELIGIBLES_R3232_1_CGCT/FeatureServer
NOMBRE DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	3
INTITULE DE LA RESSOURCE 1	Observatoire des territoires Ce site, animé par l'agence nationale des collectivités territoriales (ANCT), propose en téléchargement au format xlsx la liste des potentiels financiers par habitant par commune en France en 2021, établie à partir des données de la direction générale des collectivités locales (DGCL). Le potentiel financier (<i>voir glossaire dans les métadonnées</i>) remplace, depuis 2005, le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	Fichier xlsx téléchargeable

LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/index.php/potentiel-financier-par-habitant
INTITULE DE LA RESSOURCE 2	Préfecture de la Seine-Maritime Le site de la Préfecture de la Seine-Maritime propose en téléchargement au format pdf le recueil des actes administratifs normal n°136, publié le 20 août 2021, au sein duquel figure, p. 154, l'arrêté préfectoral du 17 août 2021 portant mise à jour de la liste des communes considérées comme rurales (<i>voir glossaire dans les métadonnées</i>) dans le Département de la Seine-Maritime.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	Fichier pdf téléchargement
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/47819/310658/file/recueil-76-2021-136-recueil-des-actes-administratifs.pdf#anchor-18
INTITULE DE LA RESSOURCE 3	Site de l'INSEE Le site de l'institut national de la statistique et des études économiques propose en téléchargement, au format xls, les données relatives à la population 2018 par communes, cantons et arrondissements du Département de la Seine-Maritime .
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	Fichier excel
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4989704?sommaire=4989761
NOMBRE D'ENTITES / NOMBRE DE PAGES	19

DICTIONNAIRES DES DONNEES

CHAMPS	DESCRIPTION	FORMAT_DONNEES	TYPE_DONNEES	DESCRIPTION_TRAITEMENT
Code_EPCI	Code INSEE de l'intercommunalité	numérique	Brute	NC
Libelle_EPCI	Nom de l'intercommunalité	texte	Brute	NC
Latitude	Latitude de la commune centre de l'EPCI	numérique	Brute	NC
Longitude	Longitude de la commune centre de l'EPCI	numérique	Brute	NC
Pop_EPCI_2018	Population INSEE 2018 de l'intercommunalité	numérique	Brute	NC
EPCI_eligibles_R323-2-1	Intercommunalités répondant aux critères de l'article R.3232-1 du CGCT (<i>voir glossaire</i>), qui sont donc éligibles à l'assistance technique départementale. Items : oui, non	texte	Traitée	Vérif. conformité R 3232-1

GLOSSAIRE

Communes rurales

Les communes considérées comme rurales, en vertu de l'article D.3334-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), regroupent :

- Les communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants
- Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 5 000 habitants, si elles n'appartiennent pas à une unité urbaine (*voir plus bas*) ou si elles appartiennent à une unité urbaine dont la population n'excède pas 5 000 habitants.

Le Préfet fixe par arrêté la liste détaillée des communes rurales dans le Département (en Seine-Maritime, liste mise à jour par arrêté du 17 août 2021).

Communes conformes à l'article R 3232-1 du CGCT

Peuvent bénéficier de l'assistance technique départementale (mentionnée à l'article L.3232-1-1 du CGCT), les communes considérées comme rurales (en application du I de l'article D.3434-8-1 du CGCT, *voir plus haut*), à l'exclusion de celles dont le potentiel financier par habitant (*voir plus bas*) était, pour l'année précédant la demande d'assistance, supérieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants.

EPCI conformes à l'article R.3232-1 du CGCT

Peuvent bénéficier de l'assistance technique départementale (mentionnée à l'article L. 3232-1-1 du CGCT) les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de moins de 40 000 habitants pour lesquels la population des communes répondant aux conditions fixées par le 1° du R3232-1 du CGCT (*voir plus haut*) représente plus de la moitié de la population des communes qui en sont membres.

Potentiel financier par habitant

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune.

Ce potentiel financier d'une commune (art. L.2334-4 du CGCT) est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'État, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

Le potentiel financier par habitant d'une commune est son potentiel financier rapporté à la population DGF (population des résidences principales et secondaires).

Unité Urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les DOM d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.